

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

*Absent (s) :*

Mme Gwendoline PICHARD

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

-----

**2020 110      Acquisition de la parcelle BE 11 dans le Parc d'Activités des Cinq Chemins**

**Rapporteur : J. Daniel**

La société ERYMA a proposé, à la commune, l'acquisition d'un terrain de 6 562 m<sup>2</sup> situé dans le Parc d'Activités des Cinq Chemins, pour l'euro symbolique. La parcelle, cadastrée BE 11, est en herbe.

Tous les frais, notamment d'actes, de géomètres, seront à la charge de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 26 novembre 2020 ;

**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BE 11, d'une surface de 6 562 m<sup>2</sup>, appartenant à la société ERYMA, pour l'euro symbolique ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 11 décembre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

